



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



**Traité International**  
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES  
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## Point 15 de l'ordre du jour provisoire

### NEUVIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

New Delhi (Inde), 19-24 septembre 2022

### Rapport de la FAO sur sa contribution à la mise en œuvre du Traité international

#### Résumé

À sa huitième session, l'Organe directeur a invité la FAO à fournir à chaque session un rapport complet sur ses contributions à la mise en œuvre du Traité international, et le Secrétariat à fournir des mises à jour sur l'état de concrétisation des invitations faites à la FAO. Ce document présente un rapport actualisé de la FAO et du Secrétariat, couvrant la période intersessions entre les huitième et neuvième sessions de l'Organe directeur.

#### Orientation demandée

L'Organe directeur est invité à examiner le rapport et les autres informations contenues dans le présent document, et à fournir des orientations supplémentaires, en tenant compte des projets d'éléments de résolution figurant en *annexe*.

Les documents de la FAO et du TIRPAA peuvent être consultés à l'adresse: [www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1259571/](http://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1259571/)

## I. INTRODUCTION

1. En 2001, la Conférence de la FAO a adopté le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui est entré en vigueur en 2004. Depuis son entrée en vigueur, la FAO accueille le Secrétariat et fournit un soutien financier, administratif et technique à la mise en œuvre du Traité international. En reconnaissant ce soutien continu, l'Organe directeur, lors de sa huitième session, a adopté pour la première fois une résolution sur la contribution de la FAO à la mise en œuvre du Traité international (Résolution 8/2019) par laquelle, entre autres, il a remercié la FAO pour son soutien financier et administratif et lui a adressé un certain nombre d'invitations, notamment à fournir un rapport complet à chaque session.
2. Ce document présente le rapport de la FAO couvrant la période intersessions et, comme demandé par l'Organe directeur, contient des mises à jour sur les invitations faites à la FAO.

## II. CONTRIBUTIONS ET INITIATIVES IMPORTANTES DE LA FAO

### Soutien administratif et financier

3. La FAO continue de fournir des ressources humaines et un soutien administratif au Secrétariat du Traité international, conformément aux sections correspondantes du Règlement du personnel et du Manuel administratif de la FAO.
4. Depuis juin 2020, suite à la restructuration de la FAO par le Directeur général, le Secrétariat du Traité international est accueilli dans le Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement (OCB). Le Bureau offre plusieurs avantages stratégiques pour le Traité en établissant des liens entre les activités liées à la biodiversité et celles liées au changement climatique, à la mobilisation des ressources et au financement vert. Il renforce également les synergies avec la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, également accueillie au sein du Bureau.
5. La FAO a continué à fournir un soutien financier au Traité international pour en assurer la viabilité financière. En particulier, sur la base du Programme de travail et budget de la FAO approuvés pour l'exercice 2020-2021, deux millions d'USD ont été alloués au Traité international pour l'exercice correspondant. La contribution de la FAO, ainsi que les contributions de ses Parties contractantes, constituent le budget administratif de base du Traité international.

### Adhésions

6. L'Organe directeur a invité la FAO à continuer de soutenir les efforts visant à accroître le nombre des adhésions au Traité en prenant des mesures concrètes pour promouvoir sa ratification par les États membres de la FAO qui ne l'ont pas encore fait, en vue d'en faire un accord universel.
7. Au cours de l'exercice biennal, le Secrétariat a travaillé avec plusieurs bureaux de pays et correspondants nationaux de la FAO pour promouvoir les adhésions, notamment de l'Afrique du Sud, du Bahreïn, du Kazakhstan, du Mexique, de la Fédération de Russie, du Tadjikistan et du Turkménistan. La campagne d'adhésion s'est également attachée à impliquer les représentants permanents à la FAO, comme dans le cas de Saint-Marin, et à promouvoir les consultations nationales, comme dans les cas de la Chine, de la Colombie, du Nigeria et de la Thaïlande.

### La sécurité alimentaire à l'ère du numérique

8. L'Organe directeur a invité la FAO à poursuivre son soutien au Traité international afin d'accroître sa capacité à traiter des questions complexes telles que la sécurité alimentaire à l'ère du numérique.
9. Quatre initiatives entreprises par la FAO portent sur le passage au numérique des systèmes alimentaires et agricoles dans lesquels les systèmes de RPGAA sont intégrés.
10. En juillet 2020, la FAO a finalisé la création de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques. La Plateforme fournit un mécanisme à parties prenantes multiples volontaire et inclusif pour faciliter le dialogue et le partage des connaissances sur la façon de renforcer le potentiel des applications de la technologie numérique sur l'alimentation et l'agriculture et sur la façon de relever les défis connexes. La Plateforme vise également à générer des instruments de sensibilisation, tels que des recommandations, des pratiques optimales et des directives volontaires, afin d'aider les décideurs politiques à élaborer des programmes, des réglementations et des approches politiques.
11. En tant que Pôle de coordination sur les systèmes alimentaires, la FAO joue un rôle clé dans le suivi du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, en préparation duquel les processus scientifiques et de dialogue ont abordé le rôle de la diversité des cultures dans les systèmes alimentaires. Plusieurs acteurs ont exprimé leur intérêt à soutenir le Pôle de coordination et à s'engager avec lui, ainsi qu'avec les coalitions émergentes, les parties prenantes, les animateurs des pistes d'action, les scientifiques et d'autres organisations internationales. Le Pôle de coordination soutient également les démarches nationales vers des systèmes agroalimentaires durables et équitables d'ici 2030.
12. En juin 2022, la FAO a adopté sa toute première stratégie en matière de science et d'innovation. Cette stratégie couvre tous les secteurs et domaines des systèmes agroalimentaires, y compris les cultures. Elle considère que, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des systèmes agroalimentaires, le monde de la science et de l'innovation est en constante évolution, et que des progrès importants ont été réalisés dans toute une série de domaines scientifiques et technologiques, notamment avec les outils numériques. La vision qui sous-tend cette stratégie est celle d'un monde libéré de la faim et de la malnutrition, où le potentiel de la science et de l'innovation est pleinement exploité pour surmonter les défis sociaux, économiques et environnementaux complexes des systèmes agroalimentaires d'une manière globalement équitable, inclusive et durable. L'objectif est que les membres de la FAO utilisent la science et l'innovation pour apporter des réponses spécifiques au contexte et des solutions systémiques pour rendre les systèmes agroalimentaires plus efficaces, inclusifs, résilients et durables.
13. La FAO a commandé un document de travail sur les technologies d'édition génomique pour rendre les systèmes agroalimentaires efficaces, inclusifs, résilients et durables. Le document de travail se veut scientifique, fondé sur des preuves et tourné vers l'avenir, en s'appuyant sur les informations actuelles et sur la pluralité des sciences, des méthodes et des échelles analytiques. Un membre du Secrétariat fait partie du groupe de travail interne qui supervise l'élaboration du document de travail, qui fera également l'objet d'un examen par des pairs.

### Intégration de la biodiversité

14. L'Organe directeur a demandé à la FAO d'envisager de soutenir les activités du Traité international dans le cadre de son volet de travail sur la biodiversité. Il a recommandé que la Stratégie de la FAO sur l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles mette suffisamment l'accent sur la diversité génétique, et a invité la FAO à continuer d'inclure le Secrétaire du Traité international dans les activités de mise en œuvre de la Stratégie.
15. En 2021, la FAO a approuvé le Plan d'action 2021-23 pour la mise en œuvre de la Stratégie. Le Secrétariat a apporté des contributions au Plan d'action. Les actions clés sont regroupées en domaines d'action fondamentaux, avec des actions et des résultats spécifiques.

16. Les domaines d'action fondamentaux contenant des références explicites au Traité international sont les suivants: a) soutenir les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs et standards liés à la biodiversité; b) soutenir les pays dans la collecte, l'analyse et l'utilisation des informations liées à la biodiversité dans la prise de décision; c) soutenir le développement des capacités dans l'intégration de la biodiversité.

17. Les actions et les résultats attendus correspondants sont les suivants: a) faciliter le dialogue politique au niveau national ou régional en vue de la ratification et de la mise en œuvre (consultations nationales/régionales menées); b) assurer la formation et le renforcement des capacités des pays en matière de collecte, d'évaluation et de communication des données, et de documentation des efforts déployés pour conserver et utiliser durablement les ressources génétiques, notamment pour permettre le suivi des indicateurs 2.5 et 15.6 des ODD (Système mondial d'information de l'article 17 mis à jour, en synchronisation avec le WIEWS et d'autres bases de données pertinentes); c) aider les Membres, à leur demande, à améliorer leur capacité d'élaborer, d'adapter et de mettre en œuvre des mesures d'accès et de partage des avantages pour tenir compte de l'importance des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, de leur rôle spécial pour la sécurité alimentaire et de leurs caractéristiques distinctives (espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées pris en compte dans le cadre du Traité international).

18. Pour son examen et sa mise à jour, le Plan d'action prévoit la prise en compte des nouveaux développements et accords, notamment ceux conclus dans le cadre du Traité international, et stipule qu'à l'occasion de l'examen de la Stratégie de la FAO, le Traité international devrait être explicitement mentionné dans le chapitre sur la gouvernance efficace de la Stratégie.

#### Objectifs de développement durable

19. L'Organe directeur a invité la FAO à continuer de soutenir activement le Traité international en tant qu'instrument international clé nécessaire à la réalisation des ODD, en particulier l'ODD 2 et l'ODD 15, et à faire prendre conscience de l'importance de la mise en œuvre et de l'application du Traité international aux plus hautes autorités nationales.

20. Pour le Forum politique annuel de haut niveau, la FAO soumet une réponse institutionnelle globale qui contient les contributions des comités techniques et des organes intergouvernementaux, notamment l'Organe directeur du Traité international. Les contributions demandées sont des actions politiques et des recommandations faites par ces organes techniques pour faire avancer la mise en œuvre des ODD. Ce processus donne à la FAO l'occasion d'influencer les discussions mondiales sur le développement durable grâce à ses contributions techniques et concrètes au processus de suivi et d'examen des ODD.

#### Soutien technique et renforcement des capacités

21. L'Organe directeur a souligné l'importance de l'assistance continue de la FAO pour la mise en œuvre du Traité international au niveau national, notamment par la fourniture d'un soutien technique, opérationnel et de renforcement des capacités au Traité international et à ses mécanismes, tels que le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages (BSF).

22. Dans le contexte de la coopération technique au développement de la FAO, le Secrétariat a collaboré et assuré la liaison avec d'autres unités et bureaux décentralisés pour fournir des apports techniques et soutenir des projets nationaux sur les domaines thématiques de la biodiversité agricole, par exemple la conservation in situ/à la ferme des cultures locales, la création de banques de semences communautaires, la collecte et le dépôt d'échantillons de variétés de cultures traditionnelles dans les banques de semences nationales, et des conseils techniques sur l'intégration des RPGAA dans les politiques et mesures concernées.

23. Les bureaux de pays membres de la FAO ont continué à collaborer avec le Secrétariat et à le soutenir dans le cadre d'un projet d'urgence mis en œuvre au Malawi, au Mozambique et au

Zimbabwe pour reconstruire et renforcer les systèmes semenciers locaux après le cyclone Idai. Le projet est financé par les Gouvernements allemand et norvégien.

24. En ce qui concerne le Fonds fiduciaire de partage des avantages, le Secrétariat a renforcé sa collaboration avec les bureaux de pays membres de la FAO sur les opérations du projet. Les Bureaux ont fourni un soutien logistique pour l'organisation de missions sur le terrain sur des sites de projets sélectionnés en Équateur, en Inde, en Serbie, au Yémen et au Malawi. Les Bureaux ont également soutenu l'achat d'intrants agricoles, d'équipements de recherche et de haute technologie pour des projets, dont les unités techniques de la FAO ont examiné et approuvé les spécifications techniques.

25. Le Secrétariat a continué à collaborer avec l'Unité des prêts de la FAO sur le suivi et la modification des protocoles d'accord pour les projets du Fonds fiduciaire de partage des avantages du quatrième cycle (BSF-4). La collaboration s'étendra à la préparation des contrats pour le BSF-5.

26. Le Secrétariat a collaboré avec la Division de la mobilisation des ressources et des partenariats avec le secteur privé (PSR) de la FAO sur la préparation et la signature du nouvel accord de financement avec l'Union européenne (UE) pour le BSF-5. Le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages a également soutenu le Secrétariat dans la gestion, les rapports, le suivi et la clôture de l'accord financé par l'UE pour le BSF-3.

27. Le Secrétariat a coordonné avec le Bureau de l'évaluation de la FAO la planification et l'exécution de l'évaluation indépendante des projets du BSF-3.

#### Sensibilisation et mobilisation des ressources

28. L'Organe directeur a demandé au Secrétaire et au Bureau d'envisager une collaboration avec d'autres unités et instruments de la FAO pour tirer parti d'expériences telles que l'utilisation de plateformes de partage d'informations en ligne et d'activités de sensibilisation et de mobilisation des ressources, notamment celles liées à l'Année internationale de la santé des végétaux en 2020.

29. Le Secrétariat a collaboré avec la Division des partenariats de la FAO pour la publication du Livre Blanc/Wiphala sur les systèmes alimentaires des peuples autochtones. Le Secrétariat a également contribué aux actions et processus initiés par la FAO sur les piliers concernés du Plan d'action mondial et de la Décennie des Nations unies pour l'agriculture familiale.

30. Le Secrétariat a continué à renforcer sa coopération avec les unités de communication de la FAO sur le développement de nouveaux produits et matériels de communication et de sensibilisation ; en particulier en ce qui concerne l'augmentation de la présence sur les médias sociaux, les matériels graphiques, les courtes vidéos, et l'augmentation de la visibilité du Fonds fiduciaire de partage des avantages.

31. Le Directeur de la Division de la mobilisation des ressources et des partenariats avec le secteur privé de la FAO a fait une présentation au Comité permanent de la stratégie de financement et de la mobilisation des ressources (le Comité de financement) sur la nouvelle stratégie d'engagement du secteur privé de la FAO pour la période 2021-2025 afin de donner un aperçu de son développement. Le Comité de financement a estimé que ces informations étaient utiles pour faire avancer les travaux du Traité international sur l'engagement avec le secteur privé, notamment avec l'industrie agroalimentaire.

32. L'Unité FEM de la FAO a fait une présentation au Comité de financement sur les travaux préparatoires de la FAO pour la huitième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-8), soulignant l'importance pour le Traité international et la FAO de travailler ensemble pour assurer une forte visibilité et des contributions à la conservation des RPGAA par les constituants du FEM. Les coprésidents du Comité de financement se sont félicités de l'engagement fort proposé par la FAO avec le Traité international dans l'élaboration des

domaines de travail prioritaires pour le FEM-8 et des initiatives proposées par la FAO pour rehausser le profil du Traité international en travaillant avec d'autres agences du FEM; ils ont aussi apprécié les opportunités de voir des pays créer des capacités, faire des demandes et initier des actions pour concevoir et accéder à des projets innovants sur les RPGAA.

33. La FAO a collaboré avec le Secrétariat à l'élaboration d'une proposition pour un Programme d'impact sur la gestion durable des forêts – volet Gestion durable des zones arides, mené par la FAO dans le cadre du FEM-7. La proposition a reçu 104 millions d'USD dans le cadre du cycle de financement FEM-7, ainsi que plus de 800 millions de cofinancement et a commencé à être mise en œuvre. Elle aidera onze pays d'Afrique et d'Asie et comprend des éléments qui soutiennent la mise en œuvre du Traité international dans cinq pays d'Afrique australe. Le Secrétariat est membre de l'équipe spéciale du projet technique de coordination mondiale et régionale de la FAO pour le programme.

34. Le Secrétariat collabore avec les unités de la FAO et les parties prenantes internationales à l'élaboration d'une initiative visant à permettre la sauvegarde et le rétablissement du système de RPGAA en Ukraine. La FAO-Ukraine travaille en étroite collaboration avec les institutions concernées et a entrepris des missions pour visiter la banque nationale de gènes. La FAO a également identifié des partenaires de financement possibles pour soutenir les besoins immédiats dans le cadre de l'initiative et est actuellement en discussion avec des bailleurs de fonds pour obtenir un soutien financier.

#### Processus préparatoires pour l'Organe directeur

35. La FAO-Inde a apporté un soutien important aux préparatifs de cette neuvième session de l'Organe directeur. Le Bureau a nommé un point focal pour la coordination avec le Gouvernement hôte, qui a aidé le Secrétariat à assurer l'essentiel de la logistique de la Session. Le Bureau a également fourni des conseils sur les questions de liaison avec le Gouvernement hôte et d'autres entreprises basées en Inde. Il a également facilité l'achat de services et de biens locaux sous la responsabilité de la FAO pour l'organisation de la Session.

36. Des réunions préparatoires régionales ont été organisées avec le soutien de la FAO-Égypte et de la FAO-Pérou, pour que les points focaux nationaux reçoivent des mises à jour sur les progrès réalisés pendant la période intersessions et discutent des positions régionales en vue de la Session.

### **III. ORIENTATION DEMANDÉE**

37. L'Organe directeur est invité à examiner les informations contenues dans le présent document, et à fournir des orientations supplémentaires, en tenant compte des projets d'éléments de résolution figurant en annexe.

---

**PROJET D'ÉLÉMENTS POUR UNE RÉOLUTION \*\*/2022**  
**CONTRIBUTION DE LA FAO À LA MISE EN ŒUVRE DU TRAITÉ**  
**INTERNATIONAL**

---

**L'ORGANE DIRECTEUR,**

1. **Remercie** la FAO pour le soutien financier et administratif qu'elle apporte au Secrétariat du Traité international et à la mise en œuvre du Traité international, et **invite** la FAO à poursuivre son soutien au Traité afin de renforcer sa viabilité financière;
2. **Invite** la FAO à continuer de soutenir les efforts visant à accroître le nombre d'adhérents au Traité international en prenant des mesures concrètes pour promouvoir la ratification par les États membres de la FAO qui ne l'ont pas encore fait, afin d'en faire un accord universel;
3. **Invite en outre** la FAO à intégrer le Traité international dans la mise en œuvre d'initiatives et de stratégies pertinentes, telles que la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques, la Stratégie d'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles et son Plan d'action 2021-23, la Stratégie pour la science et l'innovation, en vue d'améliorer la capacité du Traité international à contribuer à relever les défis sociaux, économiques et environnementaux complexes des systèmes agroalimentaires d'une manière *in extenso* équitable, inclusive et durable;
4. **Invite en outre** la FAO à continuer de soutenir activement le Traité international en tant qu'instrument international clé nécessaire à la réalisation des Objectifs de développement durable 2 et 15, et à faire prendre conscience de l'importance de la mise en œuvre et du respect du Traité international aux plus hauts responsables nationaux;
5. **Souligne** l'importance de l'assistance continue de la FAO pour la mise en œuvre du Traité international au niveau national, notamment par la fourniture d'un soutien technique, opérationnel et de renforcement des capacités au Traité international et à ses mécanismes, tels que le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages;
6. **Demande** au Secrétaire de poursuivre la collaboration avec d'autres unités et instruments de la FAO, notamment en matière de sensibilisation et de mobilisation des ressources;
7. **Invite** la FAO à continuer à fournir un rapport complet à chaque session sur ses contributions à la mise en œuvre du Traité international, et le Secrétaire à fournir des mises à jour sur l'état d'avancement de la concrétisation des invitations faites à la FAO, ainsi que sur les collaborations et partenariats en cours et nouveaux au sein de la FAO.